

République Française
Département Haute-Corse
Commune de FURIANI

Séance du 11 avril 2023

DCM N° 2023-25

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
05/04/2023		
Date d’Affichage		
12/04/2023		

L’an deux mil vingt-trois

Et le 11 avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René
MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria
M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel
M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie-Christine
M. GIAFFERI Michael a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique
M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles
MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline
M. MARTEL Enzo a donné procuration à MME FICO Aurélie

2 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. LECA Jean-Louis.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la
délibération :
BUDGET
PRINCIPAL :
Affectation de
résultat 2022.

VU l’instruction budgétaire et comptable,

VU l’article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les règles de l’affectation des résultats,

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} adjointe au Maire, expose que le Résultat cumulé de fonctionnement de l’exercice 2022 est de 2 120 962.95 €.

Elle propose de l’affecter de la manière suivante sur le Budget 2023 :

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

02B-212001200-20230417-DCM2023-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

...../.....

<u>A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
résultat antérieur reporté 2021	1 979 532,96 €
Résultat de l'exercice 2022 de fonctionnement sur les mandats et titres émis	
Mandats émis	6 660 864,47 €
Titres de recette émis	6 802 294,46 €
Résultat de l'exercice 2022 (Recettes-Mandats)	141 429,99 €
Excédent de Fonctionnement au 31/12/22(résultat cumulé)	2 120 962,95 €
<u>B/ SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
résultat antérieur reporté 2021	474 080,52 €
Résultat de l'exercice 2022 d'Investissement sur les mandats et titres émis	
Mandats émis	1 454 866,05 €
Titres de recette émis	1 337 642,94 €
Résultat de l'exercice 2022 (Recettes-Mandats)	- 117 223,11 €
Solde d'Investissement au 31/12/22 résultat de clôture	356 857,41 €
Restes à réaliser Section d'Investissement :	
Dépenses € - Recettes	75 502,58 €
Besoin de Financement de la Section d'Investissement	- €
<u>C/ DECISION D'AFFECTION</u>	
Affectation en réserves (c/1068) en Investissement Report de Fonctionnement	2 120 962,95 €

Les Membres du Conseil Municipal, à 2 ABSTENTIONS et 25 voix POUR :

APPROUVENT

- L'affectation de résultat de l'exercice 2022 susvisé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230417-DCM2023-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

LE MAIRE

Michel SIMONNETRI

